



# CENTRE SCOLAIRE LÉO-RÉMILLARD

1095, chemin Sainte-Anne Winnipeg MB R2N 4G5  
Téléphone : (204) 256-2831 Télécopieur : (204) 256-3848

## Formulaire de choix de cours

**2017-2018**

**10<sup>e</sup> année**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Veuillez remettre le formulaire de choix de cours et les frais scolaires

**avant le vendredi 10 mars 2017.**

Cours obligatoires		Cours facultatifs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 6 cours suivants sont obligatoires en 10<sup>e</sup> année.</li> <li>• Il y a possibilité d'obtenir 10 crédits dans l'horaire régulier.</li> <li>• Il y a possibilité d'obtenir des crédits supplémentaires à l'heure du midi.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir <b>quatre</b> cours facultatifs</li> <li>• Indiquer cinq choix de cours en ordre prioritaire (1 = premier choix, 2 = deuxième choix, 3 = troisième choix, etc.)</li> </ul> <p>Consulter le prospectus ou le département de services aux élèves pour vous aider à faire vos choix.</p>	
✓	Anglais 20F		Arts dramatiques 20S
✓	Éducation physique et à la santé 20F		Arts visuels 20S (frais associés à ce cours)
✓	Français 20F		«Band» garage 20S
<b>Mathématiques – Choisir un cours de mathématiques</b>			Chorale 20S
✓	<input type="checkbox"/> Mathématiques au quotidien 20S		Compositions musicales 20S
	<input type="checkbox"/> Intro. aux mathématiques appliquées et pré-calcul 20S		Danse 20S
✓	Enjeux géographiques du XXI <sup>e</sup> siècle 20F		Développement de carrière : planification vie-travail 20S
✓	Sciences de la nature 20F		Espagnol 20F
<b>Autres cours</b>			Études de la famille 20F
			Harmonie 20S
			Imagerie numérique 25S / Réalisation de films 25S
			Informatique 20S
			Jazz 20S
			Nourriture et nutrition 20G
			Productions théâtrales 20S
			Technologie des communications graphiques 15G / Animation 2D 35S
			Technologie musicale 20S
			Vêtements / habitation / dessins 20G

### Cotisations obligatoires - 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup>

Activités du Conseil étudiant	15 \$
<b>Cotisations facultatives - 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup></b>	
Annuaire 2017-2018	30 \$
Cotisation facultative du Comité scolaire	25 \$
Ajouter le nom de votre enfant sur le chèque et l'agrafer au formulaire	<b>Total remis :</b>
	\$

Votre chèque libellé au Centre scolaire Léo-Rémillard devrait être daté d'ici le 5 mai 2017.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

## **Information médicale**

À noter que cette fiche de condition médicale doit être complétée à chaque année même si la condition n'a pas changé. Autrement, les agences scolaires ne sont pas en mesure de savoir si la condition persiste ou non.

*Est-ce que votre enfant a une condition médicale dont le Centre scolaire Léo-Rémillard devrait être informé?  
(ex : asthme, allergies, épilepsies, etc.)*

Oui (SVP compléter ci-bas).

*De plus, si nous entreposons des médicaments pour votre enfant, nous vous demandons de les garder à jour et de les remplacer lorsque nécessaire. Tout médicament doit être dans son contenant original (voir la directive administrative PROGSAE03—Administration de médicaments par l'école)*

Non

**Vous avez indiqué que votre enfant a une condition médicale. Pour assurer un bon suivi de la part du personnel, veuillez s.v.p. nous fournir les informations suivantes :**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_ Autobus # \_\_\_\_\_

Condition médicale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Symptômes : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Consigne à suivre lors d'une urgence : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autres informations : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Père : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ (dom.) / \_\_\_\_\_ (trav.)

Mère : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ (dom.) / \_\_\_\_\_ (trav.)

Médecin : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Autre personne autorisée en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ (dom.) / \_\_\_\_\_ (trav.)

\_\_\_\_\_  
**Signature du parent/tuteur**

\_\_\_\_\_  
**Date**

*À noter que toute condition sérieuse telle que l'anaphylaxie, le trouble épileptique, le diabète ou une maladie cardiaque, exige que vous complétiez aussi le formulaire URIS (disponible au bureau).  
Le formulaire URIS doit être complété de nouveau à chaque année.*

**Veillez cocher puis apposer votre signature pour indiquer que vous avez lu l'information suivante :**

**Engagement de l'élève (voir texte explicatif ci-bas) :**

J'ai lu le document et je suis d'accord.

**Utilisation d'Internet (voir texte explicatif ci-bas) :**

J'ai lu le document et je suis d'accord.

**Permission de filmer/photographier par l'école ou pour les médias pour 2017-2018 (voir texte explicatif ci-bas) :**

J'autorise le Centre scolaire Léo-Rémillard de filmer ou de diffuser des photos.

Je refuse que le Centre scolaire Léo-Rémillard diffuse toute photo de mon enfant.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### **Engagement de l'élève :**

#### Code de vie

Chaque PERSONNE du Centre scolaire Léo-Rémillard vivra dans un milieu sécuritaire, sécurisant, ordonné et productif qui favorise sa croissance dans toutes ses dimensions (affective, culturelle, esthétique, intellectuelle, morale, physique et sociale) à l'intérieur d'une culture francophone. Le savoir-être, le savoir-vivre et le savoir-faire est un apprentissage continu. Toute résolution pacifique se fait par le dialogue et les gestes réparateurs.

Les droits de la personne :

- être dans un milieu francophone
- être heureux et être traité avec compassion
- être soi-même et être traité avec justice
- être écouté
- être en sécurité
- être dans un milieu d'apprentissage productif.

Les responsabilités de tous :

- parler français partout et en tout temps
- aider les autres afin qu'ils soient heureux et de les traiter avec compassion
- respecter les autres en tant qu'individu et de les traiter avec justice
- écouter les autres
- faire que l'école est un endroit sécuritaire et ne pas faire mal aux autres
- respecter la propriété des autres et de l'école
- maintenir un milieu d'apprentissage productif.

**Les comportements qui ne sont pas tolérés :**

- intimidation et taxage
- violence et agression
- discrimination
- consommation (alcool et drogues illicites)
- possession d'armes
- fréquentation de bandes

*Cette liste n'est pas exhaustive.*

(basé sur la loi portant sur les codes de conduite)

Procédures d'appel : **(voir directive administrative RH14)**

## **Références :**

Directives administratives (au site web : <https://www.dsfm.mb.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=887814>) et la loi sur les écoles publiques

- Plaintes au sujet d'un employé de la DSFM RH14
- Code de conduite ADM23
- Mesures disciplinaires PROGSAE09
- Armes dans les écoles ADM14
- Consommation de drogues ou d'alcool ADM15
- Transport scolaire ENTTRA07
- Harcèlement et discrimination RH11

On s'attend à ce que chaque intervenant suive les règlements de l'école et les politiques divisionnaires à tout moment.

## **Utilisation de l'Internet et du courrier électronique**

Vu que l'Internet est disponible sans frais à l'élève;

Vu que l'Internet est une source d'information et/ou communication accessible en tout temps durant la journée;

Vu que parmi tous les renseignements disponibles sur l'Internet, il y en a qui ne sont pas appropriés à la situation scolaire;

Vu que l'Internet permet de partager de l'information, il est entendu que les droits d'auteurs seront respectés;

Vu que parmi tous les outils disponibles sur l'Internet, il y en a qui peuvent mener à des comportements non appropriés à la situation scolaire;

Vu que cette école veut favoriser et encourager l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communications;

En tant qu'élève de la DSFM, j'affirme et je promets que pendant mon utilisation de l'Internet au Centre scolaire Léo-Rémillard, je ne chercherai ni des informations, ni des contacts, ni des ressources, ni des outils qui sont d'une valeur douteuse; soit de violence, de pornographie, soit d'aspect criminel. Je m'engage à ne produire aucun document qui ne soit pas en rapport avec l'école.

Je comprends que Windows Live est le seul courrier électronique de la Division scolaire franco-manitobaine.

Je comprends aussi que mes privilèges d'utilisation de l'Internet seront coupés ou annulé si je brise ce contrat. Mes privilèges pourraient être remis seulement après une rencontre formelle entre parents/tuteurs, l'administration de l'école et moi-même.

## **Permission de filmer/photographier votre enfant**

De temps à autre, les médias demandent à la direction de l'école fréquentée par votre enfant, la permission de photographier, de filmer, d'enregistrer et d'interviewer des élèves. Ce tournage peut être fait soit en cour de récréation, soit en salle de classe, soit pour des entrevues sur des sujets particuliers. Il peut arriver que la demande de permission de tourner ce reportage soit déposée le jour même sans que la direction de l'école ait l'opportunité et le temps de prévenir les parents concernés. Afin de nous aviser si vous acceptez ou non que votre enfant soit photographié, filmé, enregistré ou interviewé par les médias, veuillez compléter ce formulaire. Si vous acceptez que cela puisse être fait, nous tenons à vous aviser que cette autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire en cours. (Voir à ce sujet la directive administrative COM01 DSFM et médias).